

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 JUIN 2005

L'an deux mille cinq et le deux juillet à vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy HELLE, Maire.

Etaient présents : Mrs HELLE, BROS, CONTRERAS, Mmes SENAT, BOUFFARTIGUE, Mrs CLAUDE, MAURY, COT, Mmes LIBERATI, LIBRET-LAUTARD, MARCHET, Mrs LACOMBE, FOURNIE, ORMIERES, Mmes LEVASSEUR, GRANDET, Mrs VIGNES, TURREL, TEBANI, Mmes DELETTRE, FAUP, Mlle CAMBUS, Mr BARRAU.

Absents excusés : Mlle TEMPESTA, Mme LAUTRE, Mrs SEGALA, BENAC.

Mme MARCHET a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande leur avis aux Conseillers Municipaux sur la rédaction du précédent compte rendu.

Celui-ci n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité.

1. Statistiques de fréquentation du site www.ville-carbonne.fr.

Madame Bouffartigue fait part au Conseil Municipal des statistiques de fréquentation du site officiel de la ville avec en préambule quelques chiffres sur l'utilisation d'internet en Midi Pyrénées : « Sur les 3020 communes de Midi Pyrénées, 9 % des communes de la région ont un site web mais 62 % des communes de plus de 2500 habitants sont présentes sur Internet. Si internet est accessible en bas débit sur la totalité du territoire régional, moins de 50 % des communes sont couvertes par l'ADSL et certaines zones du Volvestre ne sont pas encore alimentées en haut débit.

Plus de 48 % des habitants de Midi Pyrénées utilisent internet sur leur lieu de travail ou chez eux. Pour la France le taux d'usagers est de 32 %. A l'heure actuelle, plus d'un foyer sur 3 est connecté à internet.

Ces chiffres proviennent de l'Agence Régionale pour le Développement de la Société de l'information (ARDESI).

Procédé :

Période d'analyse : les données correspondent à la consultation du site par les internautes pendant la période de juin 2004 à juin 2005.

Méthodologie : les informations qui vous sont présentées sont issues des données brutes enregistrées par le serveur web, interprétées et croisées grâce à différents outils d'analyse. Ces données ne comptabilisent pas les connexions réalisées dans l'interface d'administration du site (c'est-à-dire quand on travaille par exemple à sa mise à jour).

Elles nous ont été transmises par Vernalis Interactive, société avec la quelle nous avons créé le site et qui en assure la maintenance technique.

Elles sont extraites d'un rapport qui est à votre disposition au service communication et au secrétariat général.

Données :

Nombre de visiteurs : En 1 an, 16132 internautes ont visité notre site soit 45 /jour en moyenne. Depuis avril nous en sommes à une moyenne s'élevant à plus de 65 visiteurs/jour.

La fréquentation est en progression constante depuis novembre 2004, après un fléchissement en octobre et novembre qui pourrait s'expliquer que, passé l'effet d'annonce de l'ouverture du site, un délai a été nécessaire avant de consulter le site par besoin.

Référents : environ 90% des visites ont eu lieu par une saisie directe de l'adresse, le reste provient de moteurs de recherche (soit Google, soit Yahoo). Peu de visiteurs arrivent depuis un autre site en ayant suivi un lien. Ce constat nous amène à développer la mise en place d'échanges de liens avec nos partenaires institutionnels ou associatifs.

Classement par rubrique : on peut constater que les rubriques sont consultées de façon assez homogène avec un attrait important de la rubrique Appel d'offres avec près de 15 % des visites , légèrement devant Actualités et Infos Pratiques avec respectivement 12 % et 11%. L'agenda attire moins de visiteurs ; cela est dû au fait que les événements les plus proches sont visibles dès la page d'accueil.

Il en va de même des Infos Légales, cela s'explique par le contenu formel de la rubrique.

La rubrique Acteurs locaux a nécessité un certain temps pour sa mise en route. Il s'agit d'un espace réservé aux associations qui en gèrent elles- mêmes le contenu. C'est une rubrique appelée à se développer si l'on se base sur la motivation des associations concernées.

Classement par article : il s'agit du nombre de consultations pour chaque article depuis la mise en ligne, par ordre décroissant du nombre de visites. Dans le rapport de Vernalis , les 80 premiers articles sont listés. Les 10 premiers articles sont des articles permanents, il est normal qu'ils soient plus visités que certains articles d'actualités dont la présence sur le site est ponctuelle. Comme par exemple l'offre d'emploi qui figure en 10^{ème} position avec 413 visites ou bien le compte rendu du Conseil Municipal avec 115 visites.

Fichier PDF : les comptes rendus du Conseil Municipal sont de plus en plus téléchargés ; on est passé de 20 téléchargements au début de la mise en ligne à 60 téléchargements aujourd'hui. Les 2 derniers numéros d'Info 107 ont été téléchargés plus de 600 fois ce qui est particulièrement élevé.

Fréquence de mise à jour : le graphique relatif au nombre d'articles mis en ligne chaque mois sur le site est très parlant. Jusqu'en mars on peut voir une certaine irrégularité sans compter bien sûr le mois d'août période de congés. A partir d'avril la progression est régulière. Cela correspond à une gestion plus efficace due à l'accroissement des heures attribuées au service communication.

Pour rester attractif le site va continuer d'évoluer dans le respect des objectifs que nous nous étions assignés et que je rappelle brièvement : présenter la commune et ses activités, informer les citoyens, améliorer l'accès des usagers au service public communal, améliorer le fonctionnement démocratique, offrir une vitrine à l'économie locale, promouvoir le patrimoine et les attractions locales, réserver de l'espace sur le site aux associations locales et rendre Internet accessible à tous.

En conclusion Mme Bouffartigue lit le courriel reçu samedi émanant d'un responsable associatif : « je tiens à vous féliciter et à vous confirmer que le site est bel et bien visité par les carbonnais car j'ai des retours de gens qui avaient vu l'évènement annoncé pour le 4 juin alors que celui-ci n'est resté que quelques jours à l'affiche et du coup, le site du club a aussi été visité, merci à la mairie de Carbonne »

2. Modification des statuts de la Communauté de Communes du Volvestre.

Monsieur le Maire fait état de la délibération de la Communauté de Communes du Volvestre en date du 26 mai 2005 relative à la modification des statuts de l'EPCI.

Ces modifications sont les suivantes :

- extension des compétences :

* contractualisation dans le cadre d'un Pays : à la demande des communes, la Communauté de Communes propose que les communes adhérentes au Pays, soient représentées par la Communauté et que la cotisation soit versée par cette dernière.

* élaboration et gestion d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT) et d'un schéma de secteur (dans le titre aménagement de l'espace).

- ajout d'un article 9 dans les statuts sur les modalités d'adhésion de la Communauté de Communes à un syndicat mixte, rédigé ainsi qu'il suit : « L'adhésion de la Communauté de Communes du Volvestre à un syndicat mixte sera décidée par la seule délibération de la Communauté de Communes du Volvestre prise à la majorité définie comme suit : 2/3 des membres de l'assemblée ».

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ces 3 points.

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte ces 3 propositions.

Mlle Cambus demande ce qu'est un syndicat mixte.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une structure qui permet de regrouper toutes sortes d'entités administratives : Communauté de Communes, région, conseil général,...

3. Reprise de personnel.

Le recrutement au sein de la crèche municipale comprend 2 volets : le 1^{er} volet a fait l'objet d'un vote lors de la dernière séance du Conseil Municipal.

Il s'agit aujourd'hui d'ouvrir les postes relatifs au personnel de la crèche municipale repris dans le cadre de la loi Chevènement.

NOM	Diplôme	Création	Grade
Myriam LATTIGNANT	Educatrice de Jeunes Enfants	17.50 h hebdo	Educatrice de Jeunes Enfants
Patricia LEGLISE	Educatrice de Jeunes Enfants	32 h hebdo	Educatrice de Jeunes Enfants
Valérie CRABERE	Auxiliaire de puériculture	28 h hebdo	Auxiliaire de puériculture
Patricia BOEUF	Auxiliaire de puériculture	35 hebdo	Auxiliaire de puériculture
Jackie LAVERAN		30 h hebdo	Agent d'entretien

Ces personnes à l'exception de Mme Laveran auront 3 ans pour avoir le concours de la Fonction Publique Territoriale.

Des incertitudes juridiques quant à la situation de Mme Chevalier, auxiliaire de puériculture retraitée de la Fonction Publique Territoriale, ne nous permettent pas d'ouvrir le poste lors de cette séance

Miléna LAGET actuellement en CEC arrivera au terme de son contrat et occupera le poste de cuisinière.

Madame Delettre demande ce que vont devenir les CDD.

Monsieur le Maire répond qu'ils devront postuler au même titre que n'importe quel autre candidat.

Ils ne sont pas évincés du recrutement mais ne sont pas prioritaires non plus.

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour la création d'un poste d'éducatrice de jeunes enfants à 32 heures hebdomadaire, d'une éducatrice de jeunes enfants à 17.5 heures hebdomadaire, d'une auxiliaire de puériculture à 28 heures hebdomadaire, d'une auxiliaire de puériculture à 35 heures hebdomadaire, d'un agent d'entretien à 30heures hebdomadaire.

4. Création du budget annexe de la crèche municipale.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a lieu de créer le budget annexe relatif à la crèche municipale Mousseline et Caramel. Ce budget annexe permettra d'établir le coût réel du service et de déterminer avec précision la participation communale s'il y a lieu.

Monsieur le Maire demande l'aval du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité.

5. Branchement électrique de la crèche municipale.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SDEHG a fait étudier les travaux concernant le branchement 36 kVa triphasé de la crèche communale comprenant :

- réalisation d'un branchement aérosouterrain de 29 mètres de longueur, dont 15 mètres dans une gaine existante en traversée de route.
- Fourniture et pose d'un coffret coupe-circuit et d'un coffret abri-compteur /disjoncteur en limite de propriété.

NB : la liaison entre les coffrets et la crèche sera à la charge du lot électricité intérieure.

Le coût total de ce projet est estimé à 2950 €.

Plan de financement :

TVA récupérée par le SDEHG	464 €
Part gérée par le SDEHG	1657 €
Part restant au maximum à la charge de la commune	829 €

La part communale se verra amputée de la subvention du Conseil Général

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité.

6. Mise en place des feux tricolores Avenue Vincent Auriol/ Avenue de Toulouse.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune en date du 22/01/03 concernant la mise en place de feux tricolores au carrefour de l'Avenue de Toulouse et de l'Avenue Vincent Auriol, le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de cette opération comprenant les travaux suivants :

- la pose d'une armoire polyester équipée d'un contrôleur de type TRAFFY.
- La pose de 2 potences de 7 mètres de hauteur, équipée d'une lanterne 3 feux D300 à diodes, d'une lanterne 3 feux D200 à diodes, d'un répéteur véhicules à diodes.
- La pose d'un poteau de 3.5 mètres de hauteur équipé d'une lanterne 3 feux D200 à diodes, d'un répéteur véhicules à diodes, d'un bouton d'appel piétons et d'une lanterne piétons à diodes.
- La pose de 3 potelets de 2.5 mètres de hauteur équipés d'un bouton d'appel piétons et d'une lanterne piétons à diodes.
- La pose de 3 radars de passage faisceau large pour la détection des véhicules.

Réalisation des travaux connexes de terrassements.

Plan de financement :

TVA récupérée par le SDEHG	9166 €
Part gérée par le SDEHG	24 750 €
Part restant au maximum à la charge de la commune	27 761 €

La part communale se verra amputée de la subvention du Conseil Général.

Monsieur le Maire précise que c'est moins cher en terme d'investissement mais l'entretien est plus coûteux notamment lorsque les normes évoluent.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité.

7. Réhabilitation des immeubles de la Poste et de l'Ancienne Gendarmerie.

Monsieur Contreras fait part au Conseil Municipal du diagnostic établi par l'OPDHLM quant à ses travaux ; travaux financés par l'OPDHLM qui deviendra le gestionnaire de ces 2 bâtiments. L'immeuble de la Poste fera l'objet de travaux importants d'isolation, de chauffage, de ventilation. Des aménagements spécifiques seront réalisés pour accueillir les 2 locaux poubelle (aménagement du hall d'accueil côté rue Gambetta, condamnation de l'escalier traversant l'immeuble côté rue de la Roche).

La remise en conformité de la chaufferie sera à la charge de la Mairie de Carbone.

Monsieur Contreras précise également que l'isolation sera faite sur l'extérieur, que toutes les fenêtres seront remplacées et qu'un toit en double pente sera réalisé.

Monsieur Contreras souligne qu'une couleur de façade différente devra être choisie afin de mettre en valeur le caractère public du bâtiment.

Monsieur le Maire souhaite que Madame Uhlmann soit associée à cette réflexion.

Concernant l'ancienne gendarmerie, il s'agit de remettre en conformité l'électricité, le chauffage ; la production d'eau chaude sera en partie solaire.

Au rez de chaussée des bureaux seront réalisés pour une association à condition qu'une réhabilitation à moindre frais puisse les transformer en appartement.

Les autres appartements en rez de chaussée seront destinés à un public handicapé.

8. Formation du jury d'assises 2006.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit procéder au tirage au sort à partir des listes électorales, de neuf personnes afin d'établir la liste préparatoire du jury d'assises 2006.

Les personnes tirées au sort sont les suivantes :

Madame CAU épouse FAUP Monique

Madame CLAVERE épouse FERRY Reine

Madame BOUCHER épouse BERTONE Marie Françoise

Madame SANCHEZ épouse DELDOSSI Sabine

Monsieur MARTY Pascal

Monsieur HERNANDO Philippe

Madame HEBAL Dalila

Madame GLEYZAL épouse GRAVE Arlette

Madame DUPUY épouse MIQUEL Yvonne

Décisions prises en vertu des délégations de Monsieur le Maire.

✘ Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée a été conclu avec le SDEA (ZI de Montaudran à Toulouse) concernant les travaux de mise en conformité du réseau d'eau potable route de Longages.

Le montant du marché est de 11 272.90 € HT.

✘ Monsieur le Maire indique qu'une mission d'audit en matière sociale a été conclue avec le cabinet Audit Conseil (Parc de la Plaine à Toulouse).

Le montant de la mission est de 1651.70 € HT.

✘ Monsieur le Maire indique qu'une mission de coordination SPS a été conclue avec le cabinet Alain Puertolas (rue de Bourrassol à Toulouse) concernant les travaux sur la station d'épuration à Carbone.

Le montant de la mission est de 2380 € HT.

✘ Monsieur le Maire indique qu'une mission de coordination SPS a été conclue avec le cabinet ELYFEC (20 boulevard Thibaud à Toulouse) concernant les travaux de remplacement des menuiseries extérieures du groupe scolaire Henri Chanfreau.

Le montant de la mission est de 628.98 € HT.

✘ Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée a été conclu avec l'entreprise Textile Albo Flottard (rue de Mélou à Castres) concernant la fourniture et la pose de rideaux au gymnase Abbal.

Le montant du marché est de 5173.77 € HT.

✘ Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée a été conclu avec les Etablissements MOREAU (à Carbonne) concernant la fourniture et la pose d'un rideau à grille au gymnase Abbal.

Le montant du marché est de 3565 € HT.

QUESTIONS DIVERSES

1. Délégation de signature relative à un acte notarié.

Monsieur le Maire demande à ce qu'une délégation de signature soit consentie à Monsieur Cot pour la signature de l'acte authentique concernant les terrains vendus à l'OPDHLM au Claous. Il s'agit des parcelles 3378, 3384,3391 et une partie des 3385 et 3381 pour une superficie de 10 133 m² et au prix de 31 710 m².

Adopté à l'unanimité.

2. Demande de subvention.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention doit être sollicitée auprès du Conseil Général pour l'entretien du sentier de randonnées rentrant en compte dans le PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Randonnées et de Promenades).

Madame Marchet fait part au Conseil Municipal de la teneur de la demande.

Adopté à l'unanimité.

3. Contrats de maintenance.

Monsieur le Maire fait état de contrat de maintenance à conclure avec le bureau Véritas.

Mairie de Carbonne :

Pour la vérification périodique semestrielle d'appareils de levage : 2 polybenne, 1 hayon sur véhicule, 1 lève container, 1 nacelle élévatrice de personnel pour un montant de 666 € HT/AN.

Durée 3 ans.

Service de l'eau :

Pour la vérification périodique semestrielle d'appareils de levage : 1 polybenne, 1 grue hydraulique auxiliaire, 1 mini chargeuse bobcat, 9 accessoires de levage pour un montant de 315 € HT/AN.

Durée 3 ans.

Adopté à l'unanimité.

4. Extension de surfaces commerciales.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande d'agrandissement d'Atac qui a fait l'objet d'un avis favorable de la commission départementale d'équipement commercial du département de la Haute -Garonne.

L'extension comprend l'agrandissement de la surface commerciale de 367 m² et la création d'une galerie marchande de 424 m² qui accueillera 4 petites surfaces.

Monsieur le Maire rappelle qu'un projet de grande surface va voir le jour à Noé.

A Carbonne, Netto demande également à doubler sa surface de vente.

5. Demande d'aide financière.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande du Conseil général concernant la subvention du bâtiment des Anciennes Douches. Il s'agit de prendre une nouvelle délibération pour faire concorder le montant des devis avec la délibération originelle. Monsieur le Maire propose donc de porter le montant de l'aide financière à 137 109.11 € HT ; somme qui correspond au montant du marché.

Adopté à l'unanimité.

6. Office de Tourisme.

Madame Marchet informe le Conseil Municipal que le classement en 1 étoile a été accordé et demande où en est le futur projet d'installation de l'Office de Tourisme.

Monsieur le Maire répond que les travaux commenceront fin 2005.

7. CCAS.

Madame Grandet informe le Conseil Municipal de la mise en place par le CCAS d'un projet expérimental visant à fournir un transport personnalisé aux personnes qui en feront la demande le vendredi de 9h à 12h. Pour l'instant l'enquête a été envoyée aux bénéficiaires de l'aide et des repas à domicile (45 % y ont répondu et une quinzaine sont intéressés).

Madame Grandet précise que le budget du CCAS financera cette action qui est estimée à 4800 € /an. Le tarif sera modulé en fonction des revenus.

Madame Grandet ajoute que les transports seront limités à la ville de Carbonne et que les bénéficiaires pourront être accompagnés d'une aide ménagère.

8. Logements sociaux du logis.

Monsieur Contreras indique que le projet présenté par l'OPDHLM a été rejeté ; celui-ci ne répondait pas au cahier des charges.

Séance levée à 22h30.